



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mars 2021  
Français  
Original : anglais

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine  
de la prévention du crime et de la justice pénale : autres activités  
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue  
et le crime, en particulier celles du réseau du programme  
des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,  
des organisations non gouvernementales et d'autres instances**

### Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [46/152](#) de l'Assemblée générale et des résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il récapitule les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* E/CN.15/2021/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice .....	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés.....	3
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Extrême-Orient.....	3
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine .....	4
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies .....	5
D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.....	6
E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale .....	7
F. Institut australien de criminologie .....	8
G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme .....	10
H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité .....	11
I. Institut national pour la justice du Département de la justice des États-Unis d'Amérique .....	11
J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire.....	12
K. Centre international pour la prévention de la criminalité .....	13
L. Institute for Security Studies.....	14
M. Institut coréen de criminologie .....	17
N. Basel Institute on Governance.....	17
O. College for Criminal Law Science .....	19
P. Institut thaïlandais pour la justice .....	19
IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international .....	21

## I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'efforcent de contribuer à la réalisation du mandat du Secrétaire général en la matière, et d'en faciliter la coordination. La Commission peut demander aux instituts, si les ressources disponibles le permettent, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.
2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.
3. Le présent rapport, dans lequel sont récapitulées les activités que les instituts ont menées en 2020, a été établi par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution [46/152](#) de l'Assemblée générale ainsi qu'aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 et à la décision 2010/243 du Conseil économique et social. Il contient les informations communiquées par les instituts au 11 février 2021.
4. En 2020, le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu deux réunions de coordination en ligne.

## II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

5. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa trentième session, un rapport contenant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2020 ([E/CN.15/2020/8](#)).

## III. Activités des instituts régionaux et affiliés

### A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

6. En 2020, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, dont le siège se trouve à Tokyo, a mené les activités suivantes :
  - a) Le 13 janvier, le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Institut ont organisé au Cambodge un atelier au cours duquel 71 agents du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la justice du Cambodge ont discuté des avantages potentiels des mesures correctionnelles en milieu ouvert ;
  - b) Lors du cent soixante-quatorzième séminaire international de haut niveau, qui s'est tenu du 16 janvier au 14 février à Tokyo, 23 hauts responsables de la justice pénale de 14 pays ont débattu de la prévention de la récidive et de la promotion de l'inclusion sociale ;
  - c) La septième étude comparative des systèmes de justice pénale du Japon et du Népal, qui s'est déroulée à Tokyo du 19 au 27 février, a été l'occasion pour

12 praticiens de discuter des difficultés rencontrées dans l'application du Code de procédure pénale au Népal ;

d) Du 10 au 13 février, le Bureau régional de l'ONU DC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et l'Institut ont organisé à Dili un atelier au cours duquel 33 agents des services pénitentiaires ont débattu des méthodes de gestion des délinquants visant à prévenir l'extrémisme violent ;

e) Le 30 septembre, un webinaire d'anciens étudiants a réuni environ 110 praticiens qui ont discuté des questions les plus récentes en matière de justice pénale, en particulier dans le domaine du traitement des délinquants, en s'intéressant notamment aux mesures prises pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

f) Le 19 novembre, un webinaire d'anciens étudiants a réuni environ 90 praticiens qui ont discuté des questions les plus récentes en matière de justice pénale, en particulier dans le domaine des poursuites et des décisions de justice, en s'intéressant notamment aux mesures prises pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

g) Du 12 octobre au 9 novembre, une fois par semaine, le Bureau régional de l'ONU DC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique a organisé à Bangkok, en collaboration avec l'Institut, une formation en ligne dans le cadre de laquelle 40 agents de la prison de la ville de Manille, aux Philippines, ont pu discuter des programmes d'évaluation et de réadaptation des délinquants ;

h) Durant la période considérée, l'Institut a fait paraître diverses publications contenant des documents utilisés lors de plusieurs de ses formations et séminaires, notamment le numéro 161 de la lettre d'information *UNAFEI Newsletter*, les numéros 110 et 111 de la série *Resource Material Series* et le rapport du treizième séminaire régional sur la bonne gouvernance dans les pays d'Asie du Sud-Est.

## **B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine**

7. En 2020, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené un certain nombre d'activités dans l'ensemble de la région, notamment les suivantes :

a) L'Institut a travaillé en étroite collaboration avec les autorités législatives et judiciaires de la région, ainsi qu'avec des institutions universitaires et des organisations internationales, afin de promouvoir des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ;

b) Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'Institut a établi un rapport visant à attirer l'attention sur la situation de vulnérabilité des personnes privées de liberté<sup>1</sup> ;

c) En collaboration avec l'Institut des droits de l'homme et de la consolidation de la paix de l'Université pontificale xavérienne de Colombie, l'Institut a organisé le 30 juillet un atelier en ligne sur le rôle des victimes dans les processus de justice transitionnelle. Les échanges ont été suivis par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, ainsi que par de hautes autorités colombiennes, des universitaires et des personnes militant en faveur des droits de l'homme ;

d) Conjointement avec l'Institut interaméricain des droits de l'homme et l'Association internationale du barreau, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené, en Amérique latine et dans les Caraïbes, un travail de recherche sur le droit fondamental au respect de l'orientation

<sup>1</sup> Rapport disponible à l'adresse suivante : [www.ilanud.or.cr/ilanud-informe-covid-19-y-prisiones](http://www.ilanud.or.cr/ilanud-informe-covid-19-y-prisiones).

sexuelle et de l'identité de genre. Dans le cadre de ces recherches, un congrès international et une réunion de consultation d'experts consacrés à la diversité sexuelle et aux droits humains ont eu lieu en octobre, sous forme virtuelle, avec la participation de parties prenantes de la région et d'ailleurs. L'étude issue de ce travail de recherche sera publiée en 2021 ;

e) L'Institut a fourni une assistance technique aux autorités judiciaires du Costa Rica pour l'élaboration, au sein du système de justice pour mineurs, d'un cadre permettant de prendre en compte les facteurs de risque et de protection en vue d'améliorer les plans de réadaptation des jeunes délinquants visés par des procédures de justice réparatrice. En 2020, l'Institut a également commencé à établir la base de référence et la méthodologie à partir desquelles doit être élaboré le plan d'action associé à la politique nationale en matière de justice réparatrice pour mineurs pour la période 2022-2027 ;

f) En partenariat avec la Fédération internationale Terre des Hommes, l'Institut a dirigé la réunion régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes préparatoire au Congrès mondial sur la justice pour enfants, à laquelle ont participé en ligne des représentantes et représentants des gouvernements, du monde universitaire et de la société civile ;

g) L'Institut a aidé le Centre de recherche sur la politique pénale de l'Université Externado de Colombie à organiser, en octobre, un congrès en ligne sur le caractère inconstitutionnel de la situation carcérale et des sanctions pénales excessives, et il y a présenté un document sur la justice réparatrice ;

h) L'Institut a organisé la deuxième conférence virtuelle sur le thème « Réflexion trinationale sur le trafic illicite de migrants et les infractions connexes », qui s'est tenue en septembre au Costa Rica avec la collaboration du Programme en Mésoamérique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et à laquelle ont participé 508 agents des polices de l'immigration du Costa Rica, du Panama et de la Colombie. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie régionale promue par l'OIM et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, et faisait suite à une première réunion binationale entre le Costa Rica et le Panama, qui s'était tenue en septembre 2019 ;

i) En El Salvador, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut appuie la mise à jour et l'unification du cadre législatif applicable au phénomène des gangs, ainsi que l'établissement de processus opérationnels visant à améliorer l'insertion sociale des personnes ayant appartenu à des gangs.

### **C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies**

8. En 2020, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui est affilié à l'Organisation des Nations Unies et dont le siège se trouve à Helsinki, a été touché par la pandémie de COVID-19 mais est resté pleinement opérationnel, et ces circonstances exceptionnelles l'ont poussé à faire un bond en avant en matière de travail à distance, de réunions virtuelles et de formation en ligne<sup>2</sup>.

9. En 2020, l'Institut a lancé une stratégie qui prévoit les domaines d'intervention suivants pour la période 2020-2023 : a) amélioration de l'accès à la justice et de la qualité des services fournis aux victimes vulnérables de la criminalité ; b) renforcement de l'action pénale contre la traite des personnes et les infractions similaires ; c) meilleure compréhension de la criminalité économique et de la criminalité des entreprises et renforcement des mesures permettant d'y faire face ;

<sup>2</sup> Les ressources en libre accès de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sont disponibles en ligne sur [www.heuni.fi](http://www.heuni.fi) et [heuni.education/main](http://heuni.education/main).

d) renforcement des capacités des entreprises et des organismes chargés des marchés publics à détecter et à prévenir l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement ; e) développement d'un nouveau domaine de recherche correspondant aux menaces et aux tendances de fond de la criminalité mondiale ; et f) renforcement du rôle joué par l'Institut dans le cadre des initiatives des Nations Unies relatives à la prévention du crime et à la justice pénale.

10. En 2020, l'Institut a été associé aux projets suivants :

a) Le projet FLOW, qui porte sur les flux de fonds illicites et les victimes de la traite des personnes, s'intéresse aux liens entre la traite et la criminalité économique et a permis de mettre au point des outils de prévention et d'enquêtes adaptés, notamment un outil d'enquête à l'usage des services de détection et de répression, une liste de contrôle pour les inspecteurs du travail et une série d'outils conçus pour aider les entreprises à lutter contre l'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement locales. Ces différents outils, disponibles en cinq langues, ont été diffusés dans toute l'Europe à l'intention des professionnels concernés ;

b) Le projet RE-JUST vise à favoriser dans le système de justice pénale une approche davantage centrée sur les victimes. Un rapport de pays décrivant la situation des victimes de la criminalité dans le système de justice pénale finlandais a été établi, et les meilleures pratiques suivies pour garantir les droits des victimes ont été recensées. Parallèlement à ce projet, l'Institut a lancé une enquête sur l'utilisation des témoignages vidéo et de la vidéoconférence dans les procédures pénales en Finlande ;

c) Le projet KORSI, qui vise à proposer un ensemble d'indicateurs adaptés à la Finlande pour mesurer la corruption, a donné lieu à la publication d'un rapport qui décrit la corruption en Finlande ainsi que certains des indicateurs permettant de la mesurer (« Immeasurable corruption? Indicators for monitoring corruption in the Finland (KORSI) project and its key results ») ;

d) L'Institut a publié une étude sur la situation relative à la traite des personnes en Finlande au XXI<sup>e</sup> siècle (« Restricted agency, control and exploitation: understanding the agency of trafficked persons in 21st-century Finland »), qui a été largement évoquée dans les médias finlandais ;

e) L'Institut a participé à un travail de recherche engagé à la demande du Cabinet de la Première Ministre finlandaise afin d'évaluer comment les changements législatifs survenus entre 2015 et 2019 se sont traduits sur les droits des demandeurs d'asile dans le pays. Un rapport sera présenté en 2021.

11. L'Institut, en collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg, a coordonné le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

## **D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

12. En 2020, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a mené les activités suivantes :

a) Le 18 février, le Conseil d'administration de l'Institut a tenu sa septième réunion extraordinaire à Addis-Abeba. Lors de cette réunion, à laquelle ont participé des représentantes et représentants du Congo, de l'Égypte, de la Guinée équatoriale, du Malawi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de la Zambie et de l'ONUSC, une résolution a été adoptée afin de remédier aux problèmes de gouvernance et de viabilité auxquels était confronté l'Institut, de mettre en place un comité consultatif technique doté d'un rôle de supervision pour aider à accélérer la mise en œuvre d'activités au profit des pays africains, et de demander aux États Membres de renforcer leur soutien en faveur de l'Institut. La République démocratique du Congo a été élue à la présidence du Conseil. Celui-ci a également adopté le rapport de situation établi par le secrétariat, qui présente de manière

détaillée les propositions visant à renforcer la performance de l'Institut, conformément aux recommandations d'examineurs externes ;

b) Entre mars et mai, l'Institut a renouvelé son matériel technologique de bureau afin de disposer des capacités fonctionnelles requises pour assurer les communications en ligne, l'objectif étant d'assurer la continuité des activités en se conformant aux directives des autorités sanitaires nationales et de renforcer les contacts et réseaux virtuels. Une note de réflexion décrivant l'orientation stratégique du programme de l'Institut a été établie, l'objectif étant de repositionner l'Institut et de renouveler ses interventions pour répondre aux aspirations de l'Afrique en matière de développement ;

c) Entre juin et août, l'Institut a participé à un certain nombre d'activités nationales en rapport avec les initiatives des Nations Unies et visant à mieux faire connaître et à renforcer la lutte contre la corruption, la traite des personnes, la violence fondée sur le genre, la torture et toutes les formes de violation des libertés individuelles. La pandémie et ses conséquences ont aggravé la situation des populations vulnérables en matière de violation des droits de l'homme. L'Institut a élaboré un plan de cours destiné à aider les services de détection et de répression à renforcer l'état de droit, en se conformant aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits humains ainsi qu'aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale ;

d) L'Institut a publié et diffusé le bulletin d'information présentant ses activités pour la période allant de mars à juin ;

e) En septembre, l'Institut a conclu un accord bilatéral avec l'Université de l'île de Vancouver en vue de proposer des programmes de mentorat aux stagiaires issus de cette institution ;

f) En décembre, l'Institut a procédé à un examen de l'exécution de son programme au cours de l'année, afin de fournir à ses membres des informations sur le travail accompli depuis le début 2020 et de planifier les activités pour 2021.

## **E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale**

13. En 2020, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, dont le siège se trouve à Vancouver (Canada), a pris part aux initiatives suivantes :

a) Avec l'appui de l'ONUDC et de l'Institut thaïlandais pour la justice, le Centre a élaboré la deuxième édition du *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*<sup>3</sup> de l'ONUDC. Un webinaire consacré au lancement de ce manuel a été organisé au mois de mai afin de mettre en avant le rôle crucial des programmes de justice réparatrice dans l'amélioration de l'accès à la justice, d'échanger des informations et d'examiner les bonnes pratiques suivies ainsi que les difficultés rencontrées ;

b) Le Centre a participé aux réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment : la neuvième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; la quatorzième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs ; la deuxième partie de la reprise de la onzième session du Groupe d'examen de l'application ; et la deuxième réunion intersessions de la Conférence sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption. Soucieux d'élargir ses liens

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://icclr.org/publications/handbook-on-restorative-justice-programmes-second-edition>.

de collaboration dans le domaine de la lutte contre la corruption et du sport, le Centre est devenu membre du Partenariat international contre la corruption dans le sport et a participé à une réunion en ligne de son comité directeur ;

c) Au cours de la période considérée, le Centre a établi 14 documents de travail sur diverses questions relatives à la réforme du droit pénal, telle que les mesures de substitution aux détentions de courte durée, les enfants rendus victimes de la traite par des groupes extrémistes violents, les incidences de la pandémie sur les institutions judiciaires, les moyens de mesurer l'accès à la justice, la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent, la justice réparatrice, les activités sportives au service des mesures de prévention axées sur les jeunes, la corruption au niveau municipal et la traite des personnes. Le Centre a publié deux articles illustrant les retombées de ses activités : l'un d'eux évoque ses efforts constants pour mettre au point des outils et des processus de mesure de la performance, qui ont contribué à l'élaboration du premier cadre de suivi de la performance du système de justice pénale canadien, mis en place par le Ministère de la justice en 2019 ; l'autre porte sur les travaux qu'il a consacré, notamment par la promotion de services de justice et de police appropriés, au *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* des Nations Unies, que 10 pays pilotes utilisent actuellement dans la mise en œuvre des programmes associés au projet et auquel 46 autres pays ont recours dans le cadre d'initiatives indépendantes<sup>4</sup> ;

d) Conscient qu'il importe de veiller en priorité au respect de toutes les personnes et de leurs différentes aptitudes, le Centre a réalisé une vidéo de formation destinée aux agents de police qui sont en relation avec des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme. Cette vidéo a permis d'expliquer aux agents intervenant en première ligne comment recourir aux bonnes pratiques pour reconnaître et prendre en compte les personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme, en intégrant des techniques adaptées pour mobiliser favorablement la population, évaluer les situations et désamorcer les tensions ;

e) En novembre, le Centre a coorganisé un événement en ligne consacré aux agressions sexuelles sur les campus et à la communauté « 2SLGBTQIA+ », afin de susciter des échanges fructueux entre le personnel, les étudiants et les professeurs des établissements d'enseignement postsecondaire et d'aider les administrateurs de programmes, au niveau de la province, à améliorer leurs connaissances et leur capacité à soutenir les personnes de la communauté « 2SLGBTQIA+ » qui sont victimes d'agressions sexuelles ;

f) Le Centre a continué de collaborer étroitement avec d'autres instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale afin de préparer la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment en se préparant à accueillir, en mai 2021, l'atelier du réseau sur le trafic illicite de migrants. Le Centre a également poursuivi son étroite collaboration avec l'ONUDC et d'autres instituts du réseau dans le cadre de différents projets de recherche, tels que celui consacré à l'élaboration d'un programme de formation sur les programmes de justice réparatrice en Thaïlande, mené avec le soutien de l'Institut thaïlandais pour la justice.

## F. Institut australien de criminologie

14. En 2020, l'Institut australien de criminologie a mené les activités de recherche ci-après<sup>5</sup> :

a) L'Institut a revu ses priorités de recherche, qu'il a axées sur la violence à l'égard des femmes et des enfants ; les formes de criminalité transnationale grave et

<sup>4</sup> Toutes les publications du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale sont disponibles à l'adresse suivante : <https://icclr.org/publications>.

<sup>5</sup> Toutes les publications auxquelles il est fait référence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.aic.gov.au/publications>.

organisée ; les drogues illicites ; la criminalité économique ; et la surreprésentation des jeunes des populations autochtones parmi les personnes confrontées au système de justice pénale. Les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la criminalité ont également constitué un thème de recherche transversal ;

b) La violence domestique est demeurée un thème de premier plan. Une enquête réalisée auprès de 15 000 femmes a permis de recueillir des informations sur leurs expériences en matière de violence physique et sexuelle ainsi que sur les formes de contrôle coercitif qu'elles ont pu subir dans les premiers temps de la pandémie, et de recenser les principaux facteurs de risque. D'autres publications ont porté sur les possibilités qu'un modèle de dissuasion ciblée pouvait offrir en matière de lutte contre la violence domestique, et ont rendu compte de la violence familiale impliquant des adolescents ainsi que des violences commises par des femmes au sein du couple ;

c) En matière d'abus sexuels sur des enfants, des projets de recherche ont porté notamment sur les citoyens australiens qui regardaient des diffusions en direct d'abus sexuels commis contre des enfants aux Philippines, et sur la mise au point d'un programme de traitement destiné aux délinquants visionnant ce type de contenus ;

d) Dans le cadre de ses recherches sur la traite des personnes et l'esclavage moderne, l'Institut a publié un examen du plan d'action national en matière de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage pour la période 2015-2019 ;

e) L'Institut a également publié une série de rapports sur la criminalité liée à la drogue. Les sujets abordés ont donné lieu à des recherches concernant les personnes se livrant à la vente de drogues sur les cryptomarchés ; l'élasticité-prix de la demande de drogues ; les incidences des arrestations et des saisies sur la criminalité liée à la drogue ; les activités de détection et de répression menées dans la rue ; les incidences de la COVID-19 sur l'offre de méthamphétamine ; l'utilisation de téléphones portables pour l'achat et la vente de drogues ; l'offre « sociale » de médicaments opioïdes ; et l'offre et l'usage de fentanyl. L'Institut a poursuivi la mise en œuvre du programme du système australien de surveillance de la consommation de drogues dans les villes de Brisbane, Sydney, Adélaïde et Perth ;

f) L'Institut a continué d'administrer une série de programmes de suivi statistique dans le domaine de la justice pénale, qui donnent lieu à l'établissement de rapports annuels sur les décès en détention, la fraude visant le Gouvernement australien, les usurpations d'identité et les homicides ;

g) Dans le cadre de son programme de bourses de recherche en criminologie, l'Institut a financé et publié des travaux de recherche sur un certain nombre de sujets, en particulier sur la criminalité des entreprises ; la prise de décisions en matière de caution ; les marchands de drogues opérant sur le darknet ; les courriers électroniques indésirables contenant des logiciels malveillants ; les enfants placés en dehors du milieu familial et leur rapport au système de justice pénale ; le produit du crime ; les réseaux de coopération en matière de délinquance ; le recours aux données enregistrées par les ambulances pour comprendre la violence ; les délit de fraude ; les coûts associés à différentes trajectoires en matière de délinquance ; les besoins des victimes d'infractions liées à l'identité ; les stratégies prévoyant une prise en charge continue des délinquants issus des populations autochtones ; et les risques liés au hameçonnage et à la cybercriminalité pour les étudiants universitaires ;

h) En raison des restrictions liées à la COVID-19, aucun événement en présentiel n'a été organisé. À la place, l'Institut a filmé et mis en ligne un certain nombre de présentations sur des sujets tels que la violence domestique, la diffusion en direct d'abus sexuels sur des enfants, ou encore les homicides ;

i) Au cours de la période considérée, de nouveaux fonds, provenant d'avoirs d'origine criminelle saisis par la police, ont été accordés à l'Institut pour lui permettre d'entreprendre deux nouveaux projets : un examen international des meilleures pratiques pour lutter contre les contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, et un travail de recherche sur la diffusion en direct de ce type d'abus.

## G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

15. En 2020, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme, dont le siège se trouve à Syracuse (Italie), a mené différentes activités, bien que la propagation de la pandémie de COVID-19 l'ait contraint à annuler certaines de celles qui étaient prévues ou, dans d'autres cas, à revoir radicalement les modalités d'organisation. Les activités suivantes, notamment, ont pu être menées :

a) Le projet de recherche et de renforcement des capacités intitulé « Renforcement de la lutte contre le trafic illicite en Europe du Sud-Est » s'est officiellement achevé au mois de novembre avec un webinaire final consacré au lancement d'un rapport de 160 pages sur les aspects juridiques et politiques de la question, intitulé *Closing the Implementation Gap: Criminal Justice Responses to Illicit Trade in South-Eastern Europe and Associated Challenges*, dont un résumé a été traduit sous le titre *Comblant le déficit de mise en œuvre : les réponses de la justice pénale au commerce illicite en Europe du Sud-Est et les défis en la matière*<sup>6</sup>. Ce rapport constitue la première analyse, à l'échelle de la région, des difficultés et des possibilités qui se présentent aux systèmes nationaux de justice pénale pour ce qui est de lutter contre le phénomène du commerce illicite selon une approche plus globale. Il formule également des recommandations à l'intention des dirigeants et responsables politiques nationaux et régionaux. L'Institut s'emploie actuellement à faire en sorte que son rapport soit largement diffusé, y compris auprès des potentiels pays donateurs intervenant depuis longtemps dans la région ;

b) Au titre du projet relatif au Mécanisme de lutte contre le commerce illicite, l'Institut est sur le point d'achever l'élaboration de lignes directrices détaillées à l'intention des gouvernements et du secteur privé pour lutter contre le commerce illicite. Ce projet de document s'appuie sur les avis et les réflexions d'un comité consultatif de neuf personnes, ainsi que sur les résultats de consultations menées auprès de praticiens de premier plan dans des domaines tels que l'application des règles douanières, la propriété intellectuelle et le commerce illicite exploitant la cybertechnologie. Une fois achevée l'élaboration de ces lignes directrices, l'Institut y consacrera une publication et proposera un site Web destiné à faciliter la consultation des lignes directrices et de la documentation complémentaire (traités internationaux, principes, orientations, réseaux, plateformes et autres) ;

c) Face aux attaques constantes qui sont menées, en ligne ou non, contre les institutions et systèmes de gouvernement démocratiques, une présentation sur le thème « Le droit de savoir » a eu lieu le 16 septembre 2020 au Sénat italien, en rapport avec le programme de travail de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;

d) Le dixième stage de formation « Giuliano Vassalli » sur le droit pénal et la procédure pénale, destiné à des doctorants, s'est déroulé en ligne du 22 au 24 octobre 2020, parallèlement au huitième congrès de la section Jeunes pénalistes de l'Association internationale de droit pénal. Consacrée aux nouveaux visages du système pénal, la formation a porté principalement sur les modalités de coopération entre les pouvoirs publics et les entités privées en vue de définir et de mettre en œuvre des stratégies politiques en matière pénale et des mécanismes réglementaires combinant droit contraignant et non contraignant. Les personnes qui ont suivi cette formation étaient pour la plupart des doctorantes et doctorants spécialisés dans les questions pénales (droit pénal, procédure pénale et criminologie) ;

e) Le projet intitulé « Transférer les approches de radicalisation dans la formation (TRA en formation) », financé par l'Union européenne, vise à améliorer et

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.siracusa-institute.org/app/wp-content/uploads/2020/11/SII-Regional-crime-trends-report\\_web.pdf](http://www.siracusa-institute.org/app/wp-content/uploads/2020/11/SII-Regional-crime-trends-report_web.pdf) (le résumé en français se trouve à l'adresse <https://www.siracusa-institute.org/app/wp-content/uploads/2020/11/SII-Closing-the-Implementation-Gap-Executive-Summary-French-2.pdf>).

à actualiser les connaissances sur le phénomène de la radicalisation en milieu carcéral et en période de probation, et à apporter aux professionnels des compétences utiles pour interpréter et repérer rapidement les signes de radicalisation violente. Ce projet a été conclu à l'occasion d'une conférence finale tenue à Rome en janvier, au cours de laquelle ont été présentées les conclusions et évaluations qui en avaient été tirées ainsi que les scénarios envisageables pour l'avenir.

## **H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité**

16. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité, sise à Riyad, a vu le jour en 1978. Cet établissement d'enseignement, unique dans le monde arabe, est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité. Il délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats). L'Université propose aussi d'autres formations et programmes diplômants sur diverses questions relatives à la sécurité. Elle organise en permanence des conférences, séminaires et expositions sur des thèmes liés à la sécurité dans le but de sensibiliser à ces questions et de contribuer au renforcement des compétences et connaissances de ceux qui travaillent dans le secteur de la sécurité<sup>7</sup>.

## **I. Institut national pour la justice du Département de la justice des États-Unis d'Amérique**

17. L'Institut national pour la justice est l'organisme du Département de la justice des États-Unis d'Amérique chargé de la recherche, de l'évaluation et du développement. Il a pour mission de fournir des renseignements et des outils objectifs, indépendants et fondés sur des données factuelles pour répondre aux défis que posent la criminalité et la justice, en particulier au niveau fédéral, dans les différents états et au niveau local aux États-Unis. À l'appui de cette mission, l'Institut finance des activités dans trois grands domaines : la recherche sur les questions de criminalité et de justice pénale ; la technologie destinée aux services de détection et de répression ; et les services criminalistiques qui épaulent le système de justice pénale. Ainsi, en 2020, l'Institut a continué d'exécuter le programme consacré aux questions transnationales, dans le cadre duquel il finance des travaux de recherche et d'évaluation au sujet de questions internationales ayant une incidence sur les services de détection et de répression aux États-Unis et à l'étranger, y compris, mais pas exclusivement, les bandes organisées transnationales, la prévention du terrorisme, les personnes disparues et non identifiées et la traite des personnes. Les parties prenantes aux investissements de l'Institut dans les domaines de la recherche, du développement et de l'évaluation sont notamment des services de détection et de répression, des ministères publics, des établissements pénitentiaires et les nombreuses organisations locales qui sont en interaction avec le système de justice pénale<sup>8</sup>.

18. L'Institut continue de participer à plusieurs initiatives internationales et soutient l'ONU DC de différentes façons. Au sens large, les travaux de recherche qu'il mène recoupent souvent ceux dont l'ONU DC est chargé<sup>9</sup>.

19. En 2020, l'Institut a mené diverses activités intéressant l'ONU DC et le système des Nations Unies. Il a ainsi participé en décembre 2020 à la réunion de planification du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et il a coordonné, avec l'ONU DC et d'autres partenaires du réseau, l'organisation d'ateliers et de sessions annexes du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé sous forme virtuelle et en présentiel à Kyoto (Japon), en 2021. En étroite collaboration avec l'ONU DC et

<sup>7</sup> De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://nauss.edu.sa>.

<sup>8</sup> Une liste complète des programmes et partenaires de l'Institut peut être consultée sur son site Web ([www.nij.gov](http://www.nij.gov)).

<sup>9</sup> Les résultats de tous les projets de recherche menés par l'Institut sont disponibles sur le site Web du service national de référence en matière de justice pénale ([www.ncjrs.gov](http://www.ncjrs.gov)).

l'Institut coréen de criminologie, l'Institut national pour la justice travaille à l'organisation d'un atelier visant à examiner comment les technologies émergentes sont utilisées pour faciliter les activités criminelles, et comment elles pourraient servir à prévenir et à combattre la criminalité.

## **J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire**

20. En 2020, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a poursuivi ses activités en faveur de l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale<sup>10</sup>.

21. Dans le domaine du renforcement des capacités, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) Pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'Institut a coopéré avec des instituts de formation judiciaire en Algérie, dans l'État de Palestine, en Iraq, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie afin de diffuser des contenus relatifs aux droits humains et de mettre au point des formations à l'intention des juges, des procureurs et d'autres professionnels ;

b) En Afrique subsaharienne, en partenariat avec la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Institut a dispensé des formations sur les droits humains aux agents des services pénitentiaires du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et du Soudan du Sud. Avec des avocats formés par la Coalition pour une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples efficace, il a travaillé sur la mobilisation en faveur de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. L'Institut et le Forum africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre ont examiné les normes communes pour le maintien de l'ordre en Afrique de l'Est, notamment pour évaluer leur conformité au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). En collaboration avec la East Africa Law Society, l'Institut a formé des avocats de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est aux règles de procédure et aux plaidoiries dans les affaires relatives aux droits humains. Il s'est associé au Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme pour apporter aux membres du réseau une formation sur les procès menés devant des organes régionaux chargés des droits humains. Le réseau universitaire régional africain de l'Institut a élaboré une publication sur la mise en œuvre des engagements relatifs aux droits humains, dans laquelle l'accent est mis sur les décisions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ;

c) En ce qui concerne le Kenya, l'Institut a mené de nombreuses activités avec les services pénitentiaires et d'autres acteurs, organisant notamment des formations pour le personnel pénitentiaire et les agents de probation ainsi qu'une enquête sur les mesures non privatives de liberté. Il a également apporté son concours à l'élaboration d'une politique nationale en matière de services pénitentiaires et à une enquête sur la COVID-19 et les mesures correctionnelles ;

d) L'Institut a collaboré avec les services pénitentiaires et correctionnels du Zimbabwe pour revoir leur programme de formation et pour former les agents aux règles de droits et aux normes applicables en matière de droits humains, et il a fait don d'une série d'ouvrages au centre de formation du personnel. Il a également signé un mémorandum d'accord avec la Commission zimbabwéenne de lutte contre la corruption, pour laquelle il a organisé un atelier sur le thème de la corruption et des droits humains ;

---

<sup>10</sup> On trouvera un compte rendu complet des activités consacrées à une justice équitable et efficace, ainsi qu'aux autres domaines prioritaires de l'Institut, à l'adresse suivante : [www.rwi.lu.se](http://www.rwi.lu.se).

e) Dans la région Asie-Pacifique, l'Institut a organisé un cours sur les droits humains, les questions de genre et l'environnement à l'intention de juges et d'autres représentants en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande ;

f) En ce qui concerne le Cambodge, l'Institut a organisé un atelier sur l'enseignement clinique du droit à l'intention des professeurs d'université du pays, afin de leur présenter la théorie et la pratique, d'examiner les initiatives en cours et d'envisager le développement de l'enseignement du droit par la pratique dans leurs institutions ;

g) En Chine, en coopération avec l'Université de Beijing, l'Institut a proposé des cours sur les droits humains et l'état de droit aux étudiants de master ainsi que des conférences sur des questions telles que la procédure pénale et la protection des droits humains. Avec l'Institut du lac de l'Est pour le progrès social, à Wuhan, l'Institut Raoul Wallenberg a organisé un atelier sur la recherche dans le domaine des politiques relatives aux droits des personnes handicapées, notamment en matière d'accès à la justice. En collaboration avec l'Université chinoise de science politique et de droit, l'Institut a publié le premier manuel en chinois sur le genre et les droits humains, qui porte une attention particulière à la justice pénale ;

h) En Turquie, l'Institut s'est associé à l'Université Özyeğin pour créer un forum sur la justice adaptée aux enfants, et a travaillé en partenariat avec le Barreau d'Ankara pour organiser des programmes de « formation de formateurs » à l'intention des avocats intégrant l'équipe des stages ;

i) En ce qui concerne l'Ouzbékistan, l'Institut a travaillé avec l'Académie du Bureau du Procureur général pour appuyer un programme de master axé sur les droits humains, notamment en contribuant à revoir le programme d'enseignement et en organisant un cours sur le droit à un procès équitable ;

j) Pour l'Arménie, l'Institut a procédé, avec le Ministère de la justice et d'autres parties prenantes, à une évaluation des besoins en vue de contribuer à des réformes judiciaires ainsi qu'à un plan national pour les droits humains ;

k) En ce qui concerne le Bélarus, l'Institut a contribué à l'élaboration du premier manuel de formation destiné aux cliniques juridiques du pays, qui tient compte des questions relatives aux droits humains et au genre ;

l) En ce qui concerne Cuba, l'Institut a organisé des ateliers sur l'enseignement clinique du droit avec les universités de Valence et de La Havane, ainsi qu'avec l'Organisation nationale des collectifs d'avocats de Cuba, à l'intention des enseignants, des avocats et des magistrats.

22. Pour ce qui a trait à la diffusion de compétences spécialisées, l'Institut a rejoint la réunion du groupe d'experts de l'ONUDC sur le guide de ressources législatives concernant les Règles Nelson Mandela.

## **K. Centre international pour la prévention de la criminalité**

23. En 2020, le Centre international pour la prévention de la criminalité, dont le siège se trouve à Montréal (Canada), a mené les activités suivantes :

a) La Laboratoire de sécurité urbaine, créé en partenariat avec la ville de Montréal, a été lancé en 2020. Le Laboratoire offre un espace propice : i) aux échanges, étant donné qu'il sera élargi à d'autres villes à travers le monde, ce qui permettra de réaliser des évaluations comparatives, de mettre en commun des informations et des données d'expérience et de mettre en place une communauté de villes œuvrant à la sécurité urbaine ; ii) à l'information, puisqu'il assurera la gestion d'une vaste base de données sur la criminalité, la violence, l'insécurité, les facteurs de risque et de résilience et les aspects géographiques, entre autres ; iii) à la connaissance, puisqu'il produira des rapports thématiques sur les principaux enjeux, les tendances observées et les comparaisons effectuées au niveau international pour

ses villes membres ; et iv) à l'innovation, étant donné qu'il servira à élaborer de nouvelles approches conceptuelles et méthodologiques, de nouvelles idées et de nouveaux outils devant permettre, avec les villes partenaires, de mieux comprendre la sécurité urbaine et les pratiques locales ;

b) Le Centre a établi un rapport sur la traite des femmes et des filles migrantes en Amérique centrale et en Amérique du Nord, qui comprend une analyse des stratégies de prévention élaborées aux niveaux international, régional et national<sup>11</sup>. Ce travail de recherche fait apparaître d'importantes lacunes dans la mise en œuvre des politiques préventives et montre qu'il est nécessaire d'axer les efforts de prévention sur les victimes et les survivants, et de mieux informer les femmes et les filles sur les questions relatives à la traite aux niveaux national et international ;

c) Le Centre a achevé la septième édition de son *Rapport International sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne*, qui porte sur les décalages entre les preuves scientifiques et les politiques et pratiques de prévention. Le rapport s'attarde notamment sur plusieurs domaines qui révèlent des lacunes particulièrement importantes : i) les différents raisonnements et « régimes de vérité » dans lesquels s'inscrit l'élaboration des politiques ; ii) la difficulté à comprendre les processus scientifiques et à interpréter les preuves scientifiques ; et iii) la difficulté à articuler les preuves scientifiques avec d'autres sources de connaissances afin de concevoir des politiques participatives, inclusives et multidimensionnelles ;

d) Le Centre a élaboré un modèle de sécurité urbaine fondé sur les connaissances disponibles, qui associe des éléments théoriques, conceptuels et opérationnels pour aborder sous un angle nouveau les questions relatives à la sécurité urbaine, à la criminalité et à la violence, et pour renforcer la capacité des acteurs locaux à mettre en place un processus systémique et participatif d'élaboration des stratégies. Ce modèle a été mis au point en partenariat avec Barbara Holtmann, qui est à l'origine d'une approche de la criminalité et de la violence insistant sur l'importance de résoudre certaines questions de fond. Le modèle repose sur deux éléments principaux : un processus décisionnel systémique, participatif et adaptable, qui permet d'orienter les acteurs locaux depuis la conception jusqu'à l'évaluation ; et un système de gestion des connaissances basé sur différents indicateurs, qui permet de structurer, de classer et d'analyser les informations disponibles et de les utiliser tout au long du processus d'élaboration des politiques ;

e) Des activités d'assistance techniques ont été menées dans différentes municipalités québécoises. En collaboration avec le Ministère de la sécurité publique du Québec, le Centre a mis au point un programme de soutien aux municipalités, afin de fournir aux autorités locales disposant de moyens limités une analyse de base de leur situation en termes de criminalité et d'insécurité, et de les aider à réaliser dans ce domaine des audits locaux puis à élaborer des stratégies en matière de prévention de la criminalité et de sécurité.

## L. Institute for Security Studies

24. L'Institute for Security Studies est une organisation africaine indépendante à but non lucratif qui a pour objectif de renforcer la sécurité des personnes sur le continent. L'Institut, dont le siège se trouve à Pretoria, a des bureaux régionaux à Addis-Abeba, à Dakar et à Nairobi ainsi qu'un bureau satellite à Bamako, et son personnel est présent sur l'ensemble du continent africain.

25. En 2020, l'Institut a mené les activités suivantes afin de renforcer l'action engagée en Afrique contre la criminalité organisée :

a) L'Institut s'est associé à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et à l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée afin d'améliorer les connaissances sur la criminalité organisée en Afrique

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://cipc-icpc.org>.

et de renforcer l'action menée pour y faire face. Il dirige le projet ENACT, qui est financé par l'Union européenne ;

b) L'Institut a organisé plus d'une vingtaine d'événements en ligne, dont une manifestation parallèle à la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants, qui était consacrée au trafic de drogues et qui s'est tenue le 6 mars, et deux manifestations parallèles à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à Vienne, qui se sont déroulées les 15 et 16 octobre ;

c) L'Institut a rédigé pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) la stratégie régionale intégrée contre la criminalité transnationale, grave et organisée en Afrique australe, qui a été acceptée par les États Membres rassemblés ;

d) Il a fourni une assistance technique et facilité l'adoption du Protocole de la SADC relatif au contrôle des armes à feu, qui a donné un nouvel élan à la lutte contre les flux illicites d'armes dans la région. Le succès de ce protocole a en outre encouragé certains États membres de la SADC, comme la Namibie, à solliciter une assistance technique pour assurer au niveau interne la mise en œuvre des cadres nationaux et régionaux applicables. L'Institut aide également les forces de police namibiennes à élaborer une politique nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre, qui doit permettre de s'attaquer aux flux illicites liés à ces armes ;

e) L'Institut a appuyé la stratégie opérationnelle sur la criminalité transnationale organisée de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe et a soutenu, au cours des six derniers mois, la revitalisation du Protocole régional relatif au vol de bétail de l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est ;

f) L'Institut a publié des documents sur diverses questions relatives à la criminalité organisée, notamment les marchés illicites, la criminalité liée aux espèces sauvages, le trafic de drogues, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes<sup>12</sup>.

26. En 2020, l'Institut a mené les activités suivantes afin de prévenir la violence, de renforcer l'action de la justice pénale et d'améliorer l'efficacité des services de police :

a) L'Institut a publié la revue *South African Crime Quarterly*<sup>13</sup> ainsi que des rapports réguliers sur la sécurité régionale ;

b) Il a été consulté en tant qu'organisme expert, sur des questions relatives aux activités de police, à la criminalité et à la justice, par le Comité chargé des affaires policières du Parlement sud-africain ;

c) Il a suivi et analysé les tendances en matière de criminalité, de justice et de gouvernance, y compris le fonctionnement des systèmes de justice pénale ;

d) L'Institut a mené des travaux de recherche et d'analyse dans le domaine de la criminalité, notamment sur les mesures efficaces pour lutter contre les activités criminelles et la violence, améliorer la sécurité dans les villes, accroître la participation de la société civile et soutenir la recherche innovante sur le rôle parental et la violence au sein du couple ;

e) L'Institut a coordonné les travaux du pôle d'information et d'analyse consacré à la criminalité et à la justice, qui fournit des informations et des analyses aisément accessibles, régulières, précises et fiables, qui peuvent être consultées en ligne ([www.issafrica.org/crimehub](http://www.issafrica.org/crimehub)) ;

<sup>12</sup> Les publications de l'Institute for Security Studies et de ses partenaires sont accessibles depuis le site Web du projet ENACT : <https://enactafrica.org/> ; entre juillet et décembre 2020, ces publications ont fait l'objet d'environ 198 666 consultations.

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://issafrica.org/research/south-african-crime-quarterly>.

f) L'Institut a collaboré avec les services de police sud-africains pour l'analyse des statistiques trimestrielles et annuelles concernant la criminalité dans ce pays ;

g) Il a communiqué des informations et des analyses pertinentes concernant les politiques, les stratégies et la performance ;

h) Il a coordonné le Forum sur la prévention de la violence et a entretenu des échanges avec le gouvernement sud-africain et les principaux acteurs de la société civile pour favoriser l'élaboration d'approches inclusives en matière de prévention de la violence ;

i) L'Institut a organisé des séminaires et des réunions d'information à l'intention de responsables politiques et de décideurs.

27. En 2020, l'Institut a mené les activités suivantes afin de promouvoir l'état de droit et le recours à des mesures respectueuses des droits de l'homme pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent :

a) Dans le cadre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Institut a fourni au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des avis spécialisés sur l'état de droit et sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

b) L'Institut a proposé une formation sur la criminalité transnationale et internationale et sur le terrorisme à un large éventail d'enquêteurs, de procureurs, de juges et d'autres fonctionnaires travaillant en Afrique ;

c) Il a dispensé une formation spécialisée à des procureurs principaux et à de hauts responsables des services de police d'Afrique de l'Est, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe ;

d) Il a collaboré avec, entre autres, l'ONUSD, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Center on Global Counterterrorism Cooperation ;

e) En partenariat avec les sections Bénin et Togo du Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP), l'Institut a organisé dans ces pays, à l'intention de certains représentants de la société civile et des médias, deux ateliers de renforcement des capacités sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent ;

f) À la demande du Conseil de l'Entente, l'Institut a participé à la cinquième réunion ordinaire des experts de l'organisation et des ministres chargés de la sécurité et de la gestion des frontières. Cette réunion a rassemblé des décideurs et des conseillers du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo afin qu'ils discutent des difficultés couramment rencontrées en matière de sécurité ;

g) L'Institut a présenté des avis et des analyses qui ont alimenté les réflexions internes du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet des possibles modalités d'intervention pour appuyer la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram ;

h) L'Institut a soutenu les processus de programmation du PNUD, à sa demande, au moyen d'une série d'interventions qui ont inclus des séances d'information, des présentations et une assistance technique et qui visaient à revoir ou à élaborer les documents stratégiques servant de cadre aux travaux de l'agence qui concernent le conflit dans le bassin du lac Tchad ;

i) À la demande de l'équipe du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, l'Institut a contribué à une consultation d'experts concernant la révision de la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel et a fait part des observations et des analyses issues de ses recherches dans cette région.

## M. Institut coréen de criminologie

28. Depuis sa création, l'Institut coréen de criminologie s'efforce de s'acquitter de ses principaux mandats, qui consistent à mener des recherches globales et systématiques sur la criminalité ; à entreprendre des travaux de recherche communs avec d'autres instituts nationaux et étrangers ; et à s'impliquer à l'échelle internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Les principales activités de l'Institut en 2020 ont été les suivantes :

a) Le 25 juin, l'Institut coréen de criminologie a organisé sa première réunion d'experts, à laquelle était invitée Liv Tørres, Directrice du programme Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives au Centre de coopération internationale de l'Université de New York. Les discussions ont porté notamment sur les conséquences disproportionnées de la COVID-19 pour les groupes marginalisés et vulnérables et sur les mesures devant permettre d'assurer l'accès à la justice grâce à la technologie et à l'innovation ;

b) Le 2 septembre, l'Institut a organisé sa première série de colloques, qui ont inclus des interventions de Kittipong Kittayarak, Directeur de l'Institut thaïlandais pour la justice. Il y a notamment été question des risques accrus en matière de santé publique dans les prisons et les lieux de détention, des mesures de substitution à l'emprisonnement visant à limiter la surpopulation carcérale, et des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées à l'appui des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) ;

c) Le 4 septembre, l'Institut a accueilli la première Conférence d'experts pour la justice pénale dans la région Asie-Pacifique. À l'occasion de cette conférence, axée sur la politique en matière de criminalité dans le contexte de la COVID-19 et sur l'évolution des tendances, les chercheurs affiliés aux instituts régionaux constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale étaient invités à examiner comment les changements socioéconomiques provoqués par la pandémie se répercutaient sur la prévalence et les caractéristiques de la criminalité, et ce que la pandémie impliquait en matière de droit à la vie privée et de protection des données ;

d) Les 2 et 3 décembre, l'Institut a organisé son septième Forum international, sur le thème des défis posés par la cybercriminalité et des possibilités qui en découlent en matière de prévention, de coopération et de sécurité. Des experts de renommée internationale dans le domaine de la cybercriminalité ont été invités à s'exprimer sur un large éventail de sujets, notamment la mesure de l'ampleur de la cybercriminalité, la criminalité économique utilisant la cybertechnologie, la cybercriminalité à caractère sexuel et la cybersécurité.

## N. Basel Institute on Governance

29. L'International Centre for Asset Recovery du Basel Institute on Governance a connu cette année quelques événements marquants dans le cadre des activités de mentorat et d'appui au traitement des affaires qu'il mène auprès des services de détection et de répression chargés de recouvrer des avoirs volés. Ces événements ont notamment inclus l'établissement d'une première demande de confiscation sans condamnation au Malawi ; une procédure de jugement sur reconnaissance préalable de culpabilité en République-Unie de Tanzanie, menée en vertu du premier accord de poursuites différées adopté par le Royaume-Uni ; et un cas de confiscation sans condamnation qui a établi, au Pérou, un précédent en la matière. L'année s'est terminée avec un accord historique signé entre le Luxembourg, la Suisse et le Pérou en vue de la restitution d'avoirs.

30. Bien qu'il soit difficile de reproduire des ateliers de formation intensive dans un environnement virtuel, l'équipe de formation de l'International Centre for Asset

Recovery a dispensé une formation en ligne adaptée aux autorités du Kenya, de la Tunisie et de l'Ukraine, ainsi qu'aux membres de deux réseaux africains de lutte contre la corruption. Elle a aussi mis en place un nouveau cours, ouvert à tous et animé par un formateur, sur les cybermonnaies et la lutte contre le blanchiment d'argent.

31. La nouvelle plateforme LEARN du Basel Institute ([learn.baselgovernance.org](https://learn.baselgovernance.org)) a joué un rôle essentiel dans la transition vers des modalités d'apprentissage virtuel. Son site héberge aussi des cours en ligne sur la localisation d'actifs et l'analyse financière, notamment un nouveau module sur le financement du terrorisme mis au point par le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers. Ces ressources, ainsi que divers guides et instructions pratiques relatifs à la lutte contre la corruption, sont disponibles en plusieurs langues.

32. L'outil Basel Open Intelligence, consacré aux enquêtes et au devoir de précaution, a fait l'objet d'une forte demande. Cet outil en ligne permet d'effectuer des recherches rapides et multilingues d'informations en accès libre sur des personnes, des organisations et des infractions financières.

33. La neuvième édition annuelle du Basel AML Index, un outil d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme à l'échelle nationale, a retenu l'attention des médias du monde entier. Le nombre d'abonnements à l'édition « Expert » (gratuite pour les organismes publics et à but non lucratif) a augmenté de manière significative.

34. Green Corruption est le nouveau programme conçu par le Basel Institute pour aborder le problème de la dégradation de l'environnement sous l'angle de la lutte contre la corruption et de la gouvernance. Il s'appuie sur un travail initialement consacré au commerce illégal d'espèces sauvages, qui a permis de soutenir les capacités d'enquête financière et la coopération dans toute l'Afrique de l'Est. L'idée est notamment de débloquer la collaboration avec le secteur privé en matière de renseignement, en exploitant le système de partage d'informations utilisé par les groupes de travail sur les finances et les transports de l'initiative United for Wildlife.

35. L'équipe de l'Institut spécialisée dans la gouvernance publique a poursuivi le travail de recherche novateur qu'elle consacre aux éléments informels et comportementaux propices à la corruption, ainsi qu'au rôle des réseaux sociaux. Ses projets insistent sur l'importance des preuves relatives à ce type de facteurs, et sur l'utilité d'en tenir compte dans les interventions de lutte contre la corruption. Cette année, les travaux de l'équipe ont porté notamment sur l'analyse des réseaux sociaux appliquée à l'étude des réseaux de criminalité liée aux espèces sauvages ; la recherche locale sur le commerce illégal d'espèces sauvages en Ouganda ; et des essais visant à comprendre comment les réseaux sociaux peuvent permettre de s'attaquer à certaines pratiques sociales liées à la corruption dans le secteur de la santé en République-Unie de Tanzanie.

36. Les sections de l'Institut spécialisées dans l'application des règles et dans l'action collective ont engagé des initiatives inédites, consacrées par exemple à l'élaboration de lignes directrices pour aider à mesurer l'efficacité des programmes de lutte contre la corruption, ou à l'examen des synergies mises en œuvre avec des entreprises du monde entier pour assurer le respect des droits de l'homme et de la réglementation anticorruption. De nouvelles recherches, destinées à favoriser l'action collective contre la corruption pour qu'elle devienne une norme au niveau mondial, sont disponibles sur la plateforme d'action collective du B20 (B20 Collective Action Hub), qui est parrainée par la Siemens Integrity Initiative. On y trouve notamment des ressources à l'usage des praticiens sur les initiatives locales en matière de systèmes de certification, de pactes d'intégrité et de mécanismes de haut niveau pour la communication d'informations.

37. Au bureau de l'Institut au Pérou, le programme infranational de gestion des finances publiques financé par la Suisse est entré dans sa deuxième phase de quatre ans. L'équipe en charge du programme a fait une utilisation astucieuse des médias

sociaux pour assurer la formation de milliers d'agents publics en dépit des restrictions liées à la pandémie, et ces méthodes ont été mises en avant lors de la Semaine nationale de l'innovation organisée au Pérou.

## O. College for Criminal Law Science

38. Entre janvier et août 2020, le College for Criminal Law Science de l'Université normale de Beijing a mené l'essentiel de ses activités en ligne, et le retour dans les bureaux est intervenu en septembre. L'Institut a donc organisé des conférences en ligne et hors ligne. Ses principales activités en 2020 ont été les suivantes :

a) Le 2 juillet 2020, des experts et des spécialistes du College ont participé à une conférence en ligne et formulé des suggestions visant à améliorer le projet de texte du onzième amendement du Code pénal chinois, qui avait été rédigé lors de la vingtième session du Comité permanent de la treizième Assemblée populaire nationale. Leurs suggestions portaient en particulier sur la criminalité relative à l'environnement et à la faune sauvage, envisagée sous l'angle du droit pénal international. À l'issue de la session, les suggestions formulées par les experts ont été rassemblées dans un rapport écrit et soumises à l'appareil législatif national ;

b) Le 17 octobre 2020, à Beijing, s'est tenu avec succès le neuvième Forum international sur le droit pénal contemporain, qui était axé sur le respect de la réglementation dans le secteur privé et sur la gouvernance des entreprises. Parrainé par le College for Criminal Law Science et l'association de recherche sur la prévention et le contrôle des risques du Centre de Beijing pour les entreprises (un des centres de recherche du College), cet événement s'est déroulé simultanément en ligne et en présentiel. Près d'une centaine d'experts et d'universitaires de l'ensemble du pays, ainsi que des juges, procureurs, avocats, entrepreneurs, experts et universitaires de la Hongrie, du Japon, de la République de Corée et d'autres pays, ont mené des discussions approfondies sur les questions relatives au respect de la réglementation dans le secteur privé, à la gouvernance et à la criminalité des entreprises ;

c) Le 19 novembre 2020 a eu lieu, à l'Université normale de Beijing, le lancement des modules d'apprentissage en chinois sur la lutte contre le terrorisme, avec l'appui du College et de l'ONUUDC. Des fonctionnaires de l'ONUUDC et une centaine de professeurs et d'étudiants d'universités ont participé à la formation au moyen du module sur la lutte contre le terrorisme de l'initiative Éducation pour la justice (E4J), qui fait appel à une combinaison de méthodes en ligne et hors ligne ;

d) Le 20 novembre 2020, un colloque sur l'intelligence artificielle et la justice pénale s'est tenu à l'Université normale de Beijing. Cette conférence était accueillie par le College et coorganisée par l'Association chinoise de recherche sur le droit pénal. Elle comportait trois sessions, respectivement consacrées à la responsabilité pénale dans le domaine de l'intelligence artificielle, aux mesures pénales applicables à l'intelligence artificielle et aux infractions qui y sont associées, et au statut de sujet de la criminalité en matière d'intelligence artificielle. Le colloque a porté en particulier sur les interactions entre la théorie et la pratique et entre la législation et la justice, sur les différents problèmes pouvant se présenter dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la justice pénale, sur l'association interactive théorie/pratique et législation/justice et sur la promotion du développement de l'intelligence artificielle.

## P. Institut thaïlandais pour la justice

39. L'amélioration du traitement des délinquantes, y compris leur réinsertion sociale, reste l'un des principaux mandats de l'Institut thaïlandais pour la justice. À l'occasion du dixième anniversaire des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), l'Institut, en collaboration avec l'ONUUDC et

Penal Reform International, a organisé une série d'événements en ligne et en présentiel qui ont porté notamment sur les thèmes « Dix ans après l'adoption des Règles de Bangkok des Nations Unies : progrès et possibilités », « Le dixième anniversaire des Règles de Bangkok des Nations Unies : perspectives mondiales et voie à suivre » et « Dixième année des Règles de Bangkok : renforcer le pouvoir du partenariat social ».

40. L'Institut a continué de se concentrer sur les liens entre la justice pénale, l'état de droit et le développement dans leurs dimensions internationales, régionales et nationales, à travers les activités essentielles énumérées ci-après :

a) En matière de coopération régionale, l'Institut a organisé, les 27 et 28 février 2020, la deuxième Conférence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la prévention du crime et la justice pénale, qui avait pour thème « Promouvoir la culture de prévention de l'ASEAN en vue d'une justice collaborative et novatrice pour tous ». Axée sur l'Asie du Sud-Est, la conférence a réuni 320 personnes issues de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé et du monde universitaire. Un forum des jeunes, rassemblant des représentantes et représentants de la jeunesse de 10 pays de l'ASEAN, s'est également tenu en parallèle ;

b) Compte tenu de la COVID-19, l'Institut a publié le « Rapport sur la situation relative à la COVID-19 dans les prisons et recommandations pratiques pour la Thaïlande ». En collaboration avec l'ONUDD, il a organisé au niveau mondial une série de webinaires sur la prise en compte des questions de genre dans la réforme de la justice pénale. Les difficultés créées par la pandémie en matière de traitement différencié selon les sexes et de mesures non privatives de liberté ont été abordées. L'Institut a également organisé une série de conférences en ligne sur la nécessité de s'adapter et de vivre avec la pandémie ;

c) Afin de renforcer les capacités en matière de réadaptation et de réforme pénitentiaire, l'Institut a organisé un programme virtuel de formation spécialisée à l'intention du personnel de la prison pour femmes de Malang, en Indonésie. Ce programme a servi à bien faire comprendre les besoins spécifiques des femmes détenues, en mettant l'accent sur leur santé, leur sécurité et leur réadaptation. L'atelier en ligne a été suivi par 31 participants et 19 experts nationaux et internationaux issus de sept pays différents ;

d) En collaboration avec le Bureau du Procureur général de la Thaïlande, l'Institut a organisé à l'intention de 70 procureurs principaux un séminaire sur la technologie et la justice. Ce séminaire encourageait l'adoption d'un état d'esprit plus souple en apportant aux participants différents points de vue sur les nouvelles tendances de fond, en mettant en avant les bonnes pratiques et en présentant un cadre de réflexion pour l'avenir et un outil de prospective stratégique. L'Institut a également organisé une formation pour les procureurs adjoints sur le thème des normes de justice pénale et de la conception de la justice.

41. L'Institut a élargi sa collaboration avec l'ONUDD et les instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. D'importants projets ont été menés à bien, parmi lesquels la boîte à outils de l'ONUDD sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre ; le Manuel de l'ONUDD sur les programmes de justice réparatrice (deuxième édition), et une étude en faveur d'une justice pénale adaptée aux besoins des enfants victimes de violence en Asie du Sud-Est (dans le cadre d'un projet avec le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale).

#### IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

42. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les activités qui étaient prévues par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international ont dû être organisées en ligne ou reportées à une date ultérieure. Les activités suivantes ont été menées :

a) Comme aboutissement de ses activités consacrées à la justice transitionnelle, le Conseil a publié en juin 2020 un compte rendu de séminaire intitulé *Milano-Bogotá: Percorsi di Giustizia nella Colombia dopo l'Accordo di Pace* ;

b) Avec le Centre national de prévention et de défense sociale, le Conseil mène un projet de recherche axé sur le respect de la réglementation dans le secteur privé et sur la responsabilité des entreprises. En juillet 2020, une réunion plénière s'est tenue en ligne. Ce projet vise à réaliser une analyse critique et intégrée du respect de la réglementation par les entreprises, dans une perspective interdisciplinaire, en s'intéressant plus particulièrement aux aspects juridiques. Les conclusions finales du projet feront l'objet d'une publication qui devrait être présentée lors d'une conférence internationale à la fin de l'année 2021 ;

c) La réunion que le Conseil avait prévu de tenir en marge du quatorzième Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, sur le thème « Action mondiale pour la répression de la corruption transfrontalière : la voie à suivre ? », s'est déroulée en ligne à l'occasion du Congrès, qui avait été reporté et qui s'est tenu au mois de mars 2021. L'objectif de cette réunion était d'examiner dans quelle mesure il était nécessaire de renforcer les efforts de prévention et de répression engagés au niveau mondial face à la corruption transfrontalière, en présentant la situation actuelle et en discutant de la suite à y donner, conformément à certaines des mesures les plus pertinentes envisagées dans la Convention des Nations Unies contre la corruption.